

Consignes pour le dépôt des mémoires à la BU

- Chaque mémoire est déposé exclusivement au format numérique en deux versions, l'une en PDF, l'autre en Word.
- Chacune de ces versions, Word et PDF, doit être constituée d'un seul fichier regroupant toutes les parties du mémoire : remerciements, introduction, corps du mémoire, etc. y compris les annexes, la 1^{ère} et la 4^{ème} de couverture.
- Les visages sur les photos doivent être floutés et tous les fichiers image compressés (exception faite aux orthoptistes qui doivent uniquement flouter le bas du visage).
- Les articles en texte intégral ne doivent pas être inclus dans le mémoire. Seules les références bibliographiques peuvent y figurer.
- La charte de diffusion renseignée et signée doit être jointe au mémoire. Elle est téléchargeable sur le site web de la BU : <http://portaildoc.univ-lyon1.fr/services-sur-place/depot-theses-et-memoires/procedure-de-depot-des-memoires-660252.kjsp?RH=1333486843575>
La charte doit être fournie en une seule pièce, au format PDF (et non jpeg) et ne pas avoir subi de modifications.